



COMMUNE DE SAINT-PAUL-EN-FORÊT

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

DÉVOLUTION D'UNE CONVENTION PORTANT AUTORISATION
D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
RELATIVE À
UN KIOSQUE AVEC TERRASSE SIS PLACE DU CHAMP-DE-FOIRE

* * *

DÉNOMINATION ET ADRESSE DE LA COLLECTIVITÉ

Commune de SAINT-PAUL-EN-FORÊT
Mairie - 154 place du Champ-de-Foire
83 440 SAINT-PAUL-EN-FORÊT

OBJET

La commune de SAINT-PAUL-EN-FORÊT engage une procédure de sélection du futur occupant du kiosque, et de la terrasse adjacente, situés place du Champ-de-Foire. La convention susvisée étant destinée à permettre à son titulaire d'occuper le domaine public communal en vue d'une exploitation économique, la procédure précitée intervient en exécution des dispositions de l'article L. 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (ou CG3P) et garantit le respect des principes d'impartialité et de transparence.

DESCRIPTION DE LA DÉPENDANCE DOMANIALE & DE L'ACTIVITÉ

Emprise de 128 m² composée :

- d'un conteneur habillé de bois (non équipé) d'une surface de 15 m² (6m x 2,5m), raccordé aux réseaux de distribution d'eau potable et d'électricité, de collecte des eaux usées, ainsi que de télécommunication
- d'un chalet en bois (non équipé) d'une surface de 13 m²
- d'une terrasse (à garnir de mobilier adapté) d'une surface de 100 m².

L'activité exercée consistera en un « snack » / débit de boissons (l'occupant faisant son affaire de l'obtention d'une licence dans le respect des procédures en vigueur).

L'occupant devra impérativement accepter les paiements par carte bancaire.

Les horaires minimaux d'ouverture sont fixés comme suit:

PÉRIODE ESTIVALE <i>(de juin à septembre inclus)</i>	PÉRIODE HIVERNALE <i>(d'octobre à mai inclus)</i>
AM : ouverture de 08h00 (au plus tard) à 14h00	AM : ouverture de 08h30 (au plus tard) à 13h30
Coupure possible	Coupure possible
PM : ouverture de 16h00 à 20h00	PM : ouverture de 16h00 à 20h00
7 jours sur 7	5 jours sur 7
<i>Sauf intempéries d'une exceptionnelle intensité (placement en vigilance Orange)</i>	

L'ouverture devra intervenir le samedi 30 mars 2024, au plus tard.

DURÉE

La convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal sera conclue pour une durée de deux (2) années.

REDEVANCE & CHARGES D'EXPLOITATION

Les candidats sont invités à indiquer le montant de la redevance mensuelle qu'ils se proposent de verser à la commune, étant précisé que celui-ci ne saurait être inférieur à 350 € par mois (soit 4 200 € par an).

Il est précisé, à toutes fins utiles, que l'occupant assumera notamment les charges d'exploitation suivantes :

- les coûts afférents à ses consommations d'eau et d'électricité
- son éventuel abonnement à un service de télécommunication
- les impôts et taxes afférents à son activité
- tous contrats d'assurance relatifs à son activité et à sa qualité d'occupant d'une dépendance du domaine public communal.

CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES

1.

CRITÈRES	PONDÉRATION
1. Qualité du projet du candidat et adaptation à Saint-Paul-en-Forêt (carte et animations proposées)	20 %
2. Compétence professionnelle du candidat dans le domaine d'activité concerné	30 %
3. Moyens matériels et humains affectés à l'exercice de l'activité	30 %
4. Montant de la redevance proposée	20 %

COMPOSITION & MODALITÉS DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est composé du présent Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) portant Règlement de la Consultation (RC) et du projet de convention.

Le dossier complet sera transmis sur demande écrite adressée à :

accueil@saintpaulenforet.fr

COMPOSITION & MODALITÉS DE REMISE DES CANDIDATURES

Toutes les pièces des dossiers de candidature doivent être rédigées en langue française et la proposition de redevance exprimée en Euro (€).

Pièces à fournir :

- un mémoire portant présentation du projet d'exploitation du candidat (notamment la dénomination projetée, la carte, le programme d'investissement, l'effectif en personnel envisagé et le planning de mise en oeuvre) et tout document permettant d'apprécier ses capacités professionnelles (notamment formation relative à l'hygiène des denrées alimentaires / méthode dite HACCP), techniques, juridiques et financières

- Pour les sociétés : un extrait Kbis de moins de 3 mois + photocopie recto/verso de la Carte Nationale d'Identité du représentant légal / Pour les exploitants en nom propre : la photocopie recto/verso de la CNI
- Un projet de convention daté et signé (dont chaque page sera paraphé)
- Une attestation sur l'honneur par laquelle le candidat certifiera ne pas avoir fait l'objet, au cours des cinq (5) dernières années, d'une condamnation définitive pour les infractions visées aux articles listés ci-après :

Code du Travail : L.8221-1 à 8224-6 (travail dissimulé) ; ; L.8231-1 (marchandage), L.8241-1 (prêt illicite de main d'oeuvre) et L.8251-1 (travailleurs étrangers).

Code Pénal : 222-34 à 222-43-1 (trafic de stupéfiants) ; 313-1 à 313-3 (escroquerie) ; 314-1 à 314-4 (abus de confiance) ; 324-1 à 324-6-1 (blanchiment) ; 421-1 à 421-8 (actes de terrorisme) ; 433-1 à 433-2-1 (corruption et trafic d'influence) ; 434-7-1 à 434-23-1 (entraves à l'exercice de la Justice) ; 435-1 à 435-6-2 (atteintes à l'administration publique) ; 441-1 à 441-12 (faux) et 450-1 à 450-5 (participation à une association de malfaiteurs).

Code Général des Impôts : 1741 (fraude fiscale).

Lesdits dossiers devront être envoyés à la Mairie, par lettre recommandée avec avis de réception, ou déposés à l'accueil de la Mairie, contre récépissé.

Les date et heure limites de réception des offres sont fixées comme suit:

Le [jeudi 11 janvier 2024 à 17h00](#).

SUPPORTS DE PUBLICATION

Le présent Avis d'Appel Public à la Concurrence et l'avis d'attribution sont publiés sur le site Internet et la page FACEBOOK® de la commune, ainsi que sur l'application CITYALL®.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Toute demande d'information complémentaire portant sur le présent appel public à la concurrence devra impérativement être adressée par écrit, 10 jours francs au moins avant la date limite de remise des dossiers de candidature à :

accueil@saintpaulenforet.fr

La réponse sera transmise sous cinq (5) jours à l'ensemble des candidats connus (soit ceux ayant sollicité la transmission d'un projet de convention à l'adresse susvisée).

* * *